

Motion

Luxembourg, le 14 septembre 2021
Dépôt : Claude Wiseler
Groupe politique CSV
Projet de Loi N°7875

La Chambre des Députés,

- Considérant que la pandémie de Covid-19 est toujours présente dans notre vie quotidienne ;
- Constatant que la gratuité des tests PCR sera abandonnée à partir du 15 septembre 2021 ;
- Considérant qu'il n'est actuellement pas conseillé de vacciner les jeunes en dessous de 12 ans ;
- Constatant que le régime du Covid Check s'est avéré efficace ;
- Considérant que des tests rapides sont réalisés dans les écoles ;

Invite le Gouvernement,

- à mettre en œuvre immédiatement avec les responsables du CTIE une certification des tests réalisés dans les écoles qui permettra de les inclure dans le régime du Covid Check.